



IJ sécurité sociale accident de travail

Par Vallis84

Bonjour, j'ai eu un accident de travail. Je n'ai pas de CDI je suis intérimaire. Comment la sécurité sociale calcule mes indemnités journalières ?

Par kang74

Bonjour

le calcul de l'indemnisation des IJSS est effectué à partir du salaire brut des 12 mois civils précédant la date de l'arrêt de travail.

En tout logique l'agence d'intérim devrait vous verser un complément pendant un temps limité : il faudra leur transmettre si besoin les décomptes de la CPAM .

Par Vallis84

Merci.

Il faut que je l'ai appelle, mon accident a été pris en compte récemment, je suis toujours en arrêt maladie classique.